

COMPTE-RENDU - SEANCE DU 19 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 Juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis au Foyer Rural de Préty.

Présents : M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROUGEOT François (Lugny), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus) délégués titulaires.

Excusés étant représentés : M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère) représenté par Mme MECHIN Gisèle (La Truchère)

Excusés ayant donné pouvoir : M. COCHET François (Tournus) pouvoir à Mme MARTINS BALTAR Viviane (Tournus), Mme FONTRouGE TARDIEU Laurence (Tournus) pouvoir à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MERMET Anne (Tournus) pouvoir à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise) pouvoir à M. CHARPY PUGET (Cruzille), M. TALMARD Paul (Uchizy) pouvoir à M. PERRUSSET Henri (Farges-les-Mâcon), M. VEAU Bertrand (Tournus) à M. FARAMA Julien (Tournus)

Excusé : M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion)

Absents : M. ROCHE Claude (Tournus),

Secrétaire de séance : PAGEAUD Line (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 40

Conseillers présents ou représentés : 37

Membres en exercice : 40

Votants : 37

Administration générale

1. **Projet de fusion des sites n°FR2601016 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du clunisois »**

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de VALIDER la proposition de fusion des sites n°FR2601016 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » avec trois entités du n°FR0600975 « Cavités à Chauve-souris de Bourgogne » présentée dans le dossier envoyé par la Préfecture de Saône et Loire.

2. **Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public**

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de fixer le taux de l'indemnité annuelle de conseil à 100 % à Mme Marie-Thérèse MALATERRE, Receveur Municipal de Tournus, pour toute la durée du mandat. Les crédits seront inscrits au budget à l'article 6225.

3. **FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes**

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'opter pour la répartition « dérogatoire libre », dans laquelle le prélèvement FPIC 2018 se répartit ainsi : 124 943 € pour l'intercommunalité et 211 041 € pour les communes membres, montant lui-même réparti entre les 24 communes de l'intercommunalité selon les modalités indiquées dans le tableau annexé au présent rapport.

Ressources Humaines

4. **Retour semaine scolaire 4 jours :**

Réduction du temps de travail de 5 agents de garderies périscolaires

➔ Invité à se prononcer, compte tenu du retour de la semaine à 4 jours dans les écoles de Viré, Clessé, Saint Albain et Montbellet, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE à compter du 1^{er} Septembre 2018 de modifier les durées hebdomadaires de travail des agents des garderies périscolaires et garderies bus comme suit :

- diminution de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation en poste à la garderie de Saint Albain, son temps de travail sera porté à 12 h 98 annualisé au lieu de 14 h 77,

- diminution de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation en poste à la garderie de Montbellet, son temps de travail sera porté à 12 h 27 annualisé au lieu de 15 h 43,
- diminution de la durée hebdomadaire d'un adjoint territorial d'animation en poste à la garderie de Lugny, son temps de travail sera porté à 11 h 33 annualisé au lieu de 14 h 24,
- diminution de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique territorial en poste à la garderie-bus de Viré, son temps de travail sera porté à 2 h 93 annualisé au lieu de 3 h 66,
- diminution de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique territorial en poste à la garderie-bus de Viré, son temps de travail sera porté à 2 h 37 annualisé au lieu de 2 h 98.

5. Réorganisation de la garderie périscolaire de Lugny suite à 2 départs sur 2018 :

Suppression d'1 poste d'Adjoint technique (6,11/35è)

Création d'1 poste d'Atsem (5,82/35è)

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE à compter du 1^{er} Septembre 2018 de

- supprimer 1 poste d'Adjoint technique Territorial à raison de 6,11/35ème
- créer 1 poste d'Adjoint Territorial d'Animation à raison de 5,82/35ème.

6. Réorganisation du poste logistique-repas et entretien des locaux – Multi accueil de Viré/Relais Assistantes Maternelles Viré/Micro crèche Cruzille :

-Suppression d'1 poste d'Adjoint technique (33/35è)

-Création d'1 poste d'adjoint technique (13/35è – entretien Multi accueil Viré / Relais Assist Maternelles Viré)

-Création d'1 poste d'adjoint technique (7,19/35è – entretien Micro crèche Cruzille)

(pour info : le poste logistique-repas sera assuré par un agent titulaire de la garderie périscolaire de Clessé avec augmentation du temps de travail / procédure en cours au Comité Technique)

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE à compter du 1^{er} Septembre 2018 de

- Supprimer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial : 33/35ème
- Créer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial : 13/35ème – entretien Multi accueil Viré / Relais Assist Matern Viré
- Créer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial : 7,19/35ème – entretien Micro crèche Cruzille

7. Médiation préalable obligatoire (MPO)

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention DECIDE de

- VALIDER les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire telles que définies ci-dessus
- AUTORISER Madame la Présidente à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation, selon le modèle annexé aux présentes,
- NOTER que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion

Economie

8. Vente des terrains de la zone artisanale de Préty

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

-d'accepter la cession des terrains de la zone d'activité de Préty à M. RAYNAUD, ANDRIEU, FATET (SCI ORELA) pour un montant de 5.40 € le m² outre TVA,

- d'autoriser Madame la Présidente à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, les compromis de vente et tout acte à intervenir dans ces affaires,

- de donner pouvoir à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

- de donner pouvoir à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

9. Modification de la délibération du 29 Mars 2018 relative au transfert de terrains sur la zone d'activité de Préty

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'accepter la modification de la délibération du 29 Mars 2018 et de valider le transfert à la Communauté de Communes des terrains de la zone artisanale de Préty suivants :

COMMUNE	REFERENCES CADASTRALES DES TERRAINS CESSIBLES	SUPERFICIE DE CES TERRAINS
Commune de Préty	ZD 240 265 ; 274 ; 270 ; 269	23 074 m ²

10. Aide à l'immobilier d'entreprise : Dossier M. DESSARTINE – ADG DIFFUSION

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'attribuer d'une aide à l'immobilier d'un montant de 5 000 € à l'entreprise ADG Diffusion pour la construction d'un bâtiment à usage industriel sur la zone d'activité de Lacrost,
- d'autoriser la Présidente ou de son représentant à signer toutes pièces relatives à cette aide.

Urbanisme

11. Signature de la Convention de revitalisation

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'autoriser la Présidente à signer, après validation des différents signataires, la convention de revitalisation du centre-ville de Tournus.

Questions et informations diverses